



PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2019
1ère session extraordinaire de 2019
31 DI GHJENNAGHJU È 1mu DI FERRAGHJU
31 janvier et 1er février
2019/E1/005

MOTION AVEC DEMANDE
D'EXAMEN PRIORITAIRE

Motion déposée par Jean-Guy Talamoni, Président de l'Assemblée de Corse

Objet : soutien aux agents de l'office national des forêts (ONF) pour l'ouverture de négociations franches et sincères.

VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 par laquelle l'Etat rétrocède les forêts à la Corse,

CONSIDERANT l'intérêt stratégique que représente la gestion des forêts pour la Corse,

CONSIDERANT le marché public qui lie la Collectivité de Corse à l'Office National des Forêts,

CONSIDERANT le caractère particulièrement sensible de l'emploi en milieu rural,

CONSIDERANT la déclaration liminaire de l'intersyndicale FGA-CFDT, FNAF-CGT, FGTA-FO et EFA-CGC en date du 9 mars 2018,

CONSIDERANT les alertes émises par les représentants syndicaux relatives à l'adaptation de la CCN à la Corse, en date du 5 décembre 2018,

CONSIDERANT l'absence de réaction de la direction à l'égard des revendications des agents,

CONSIDERANT le non-remplacement d'agents en poste au sein de l'ONF en Corse depuis la signature du marché liant l'ONF à la Collectivité Territoriale de Corse en 2016,

CONSIDERANT les revendications des agents de l'ONF, tous grévistes, relatives à la demande de moratoire sur la convention collective nationale, l'ouverture de négociations locales, sincères et franches en vue d'un accord collectif aboutissant sur l'établissement d'une convention spécifique,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de lui fournir un rapport d'évaluation sur la gestion des forêts.

DEMANDE au Président de la commission pour l'évolution statutaire de la Corse de lui fournir un rapport relatif à l'application du code forestier en Corse.

APPORTE son soutien aux agents de l'ONF ainsi qu'à leurs revendications légitimes.

APPELLE à l'ouverture de négociations locales, sincères et franches en vue d'un accord collectif aboutissant sur l'établissement d'une convention spécifique.